



Litige avec XXXXX

Par **zirginie**, le **17/06/2008** à **11:49**

Bonjour

au mois d'octobre 2007 je me suis inscrite a "XXXX" pour suivre une formation de secretaire medicale.au mois de janvier 2008 j'ai perdu mon travail le temps a pa sser et au mois de mars 2008 j'ai contacter la personne qui s'occpe de mon dossier pour lui faire part que j'avais des problemes financiers et des soussis de sante.je lui est demander si je pouvais resilier le contrat que j'avais en vers eux et elle ma repondu qu'il etait trops tard et qu'il fallait quand meme que je les paye.mais je ne peux pas les payer et ma sante va de plus en plus mal.quelle sont les recours pour resilier un contrat?est ce que j'ai des droits?
merci de m'aider.

Par **mandine47**, le **17/06/2008** à **16:47**

bonjour , j'ai lu ton message je me suis moi interresser a XXXX il ya un an de sa j'ai recu tous mes cours mais je n'ai pas continuer car j'avais un travail trop physique e j'ai arrete je me suis rendu sur un forum au debut des ces etudes e j'ai etais surprise le nombre de personne qui se dise arnaquer par XXX, kan j'ai recu le contrat e je l'ai sous les yeux ils disent bien que tu peux resilier ton contrat en cas de force majeure dc tes souci e taf e de sante font parti integrante de ce cas la mais il es bien stipuler que c dans un delais de trois moi apres validation de l'offre dc la je croi que tu ai coincer.moi je n'ai jamais eu de probleme meme si je n'ai pas fini mes cours ils on prelever en tout 1428 e e les prlevement se son arrete a terme de cette somme totale soit 1428 e . il ne faut pas faire confiance a ce genre de chose je crois e je suis bien contente car en plus c super dure pour te faire enbaucher avec XXX

Par **zirginie**, le **17/06/2008** à **18:12**

j'ai bien reçu ton message et merci d'y avoir répondu. donc il n'y a pas de solution une fois que les trois mois sont passés. je n'est aucun droit juridiques?
ce n'est pas normal!!! je c'est pas comment je vais les payer car je n'est plus de travail. je pense que je vais exposer mon pb a un conseiller juridique.
merci

Par **Marion2**, le **17/06/2008** à **18:30**

Lisez bien votre contrat.

Par **zirginie**, le **17/06/2008** à **20:56**

j'ai relu mon contrat et c'est marqué qu'on a trois mois pour résilier et c'est aussi marqué en cas de force majeure mais il ne stipule dans si le cas de force majeure c'est pdt les 3 mois. je ne c'est vraiment plus quoi faire. et tout cela m'inquiète vraiment. que puis-je faire? merci